



Succession plus d'un an

Par WeeZh

Bonjour alors voici le contexte :

Le 20 Juillet 2023 mon père est décédé et aucun héritiers n'est allé voir un notaire ,
Nous sommes 6 (4 majeur et 2mineurs) dont l'ex femme divorcer de père depuis les année 2000 qui prétend avoir droit
a la "moitié de la maison".

Il y'a un terrain et une maison , j'aimerais savoir comment ce déroule plus ou moins les choses surtout combien sa
coutes , et de savoir si c'est possible d'habiter la maison sans ouvrir de succession ?

Ou un moyen de limiter les coûts ? Garder le terrain entier sans le séparer ?

Je ne sait pas si j'arrive a me faire comprendre ...

Par Rambotte

Bonjour.

Ce n'est pas qu'elle a droit à la moitié de la maison dans l'héritage, puisque étant divorcée, elle n'est pas héritière.

C'est peut-être qu'elle est pour moitié propriétaire de la maison si ce fut un bien acquis par le couple pendant le
mariage, et que le partage n'a jamais été fait suite au divorce.

On a le droit de rester en indivision aussi longtemps que l'on veut. Elle était en indivision avec votre père, maintenant
elle est en indivision avec vous, ses héritiers.

A tout moment, on peut provoquer le partage, pour sortir de l'indivision. Le partage peut se faire en nature (on peut
diviser un terrain), ou bien un indivisaire rachète la part d'un autre, ou bien on peut vendre un bien et partager le prix.

La succession de votre père est ouverte, puisque c'est le décès qui ouvre la succession.

Par WeeZh

Comment faire pour je puisse "légalement" habité la maison et exploité le terrain ?

Par CToad

Bonjour

Le seul moyen est de faire un point avec un notaire pour connaître les droits et devoirs de chacun.

Cordialement
Ctoad

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il faut commencer par vous mettre d'accord avec les autres indivisaires.

Demandez à votre notaire de préparer une convention d'indivision avec les droits et devoirs de chacun.
(habiter + exploiter en échange d'une indemnité d'occupation)

Par Nihilscio

aucun héritiers n'est allé voir un notaire

Il faudrait commencer par aller voir un notaire pour qu'il dresse un acte de notoriété et fasse publier au fichier immobilier les droits des différents ayant-droits. Ensuite ceux-ci pourront demander un partage.

Quelqu'un s'est-il chargé de la déclaration fiscale ?

Par Isadore

Bonjour,

Comment faire pour je puisse "légalement" habiter la maison et exploiter le terrain ?
A l'heure actuelle, quelqu'un habite cette maison ?

Par WeeZh

et je ne sais pas pour la déclaration fiscale j'imagine, mais s'ur a continuer de payer les impôts quand elles habitent la maison (3 mois après le décès après elle est partie) actuellement la maison n'est pas habitée
si j'ai bien compris nous pourrions faire une convention d'indivision ? facturer au près d'un notaire obligatoirement ?

Par yapasdequoi

Il est préférable de vous faire aider d'un notaire pour rédiger cette convention.
C'est payant, mais c'est aussi une solution pour éviter les litiges, les procédures parfois coûtent bien plus cher.

Par Gabyl

Bonjour, votre père étant décédé en Juillet 2023, les comptes de ce dernier ainsi que ses affaires courantes ont dû être bloqués...

Un notaire de votre choix des environs doit alors intervenir de façon à faire la liste de tous les biens relatifs à votre père, ainsi que la liste des héritiers de droits...

Les biens sont aussi chiffrés.

En découle une attestation produite par le notaire à l'adresse de chaque héritier.

Celui-ci ayant le pouvoir d'appeler l'ensemble des soldes de tous les comptes à son étude, il prend directement la part d'émoluments et charges lui revenant sur les comptes.

Cependant lors des premiers rendez-vous, il vous présentera une entente sur laquelle sera inscrit très clairement les actes qu'ils s'engagent à fournir dans le cadre de la succession ainsi que ses tarifs...

Vous êtes évidemment libre ensuite de la signer ou non

mais vous saurez très clairement à quoi vous attendre.

En outre, les rétributions des notaires sont encadrées, donc vous pouvez facilement les trouver en deux clics sur internet